

République Française
Département de l'Hérault
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT

~~~~~  
**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 14 avril 2014**  
~~~~~

**DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
VALLÉE DE L'HÉRAULT AU SEIN DES ORGANISMES EXTÉRIEURS
CONSEIL D'ADMINISTRATION DES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES
COLLÈGES ET LYCÉES DE LA VALLÉE DE L'HÉRAULT.**

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 14 avril 2014 à 18h00 à la Salle du Conseil communautaire, sous la présidence de M. Louis VILLARET, Président de la communauté de communes.

Etaient présents ou
représentés :

M. Philippe SALASC, M. Georges PIERRUGUES, M. Michel SAINTPIERRE, M. Maurice DÉJEAN, M. René GOMEZ, M. Gérard CABELLO, M. Claude CARCELLER, Mme Marie-Agnès VAILHE-SIBERTIN-BLANC, M. Louis VILLARET, M. Daniel REQUIRAND, Mme Agnès CONSTANT, M. Jean-Pierre BERTOLINI, M. Jacky GALABRUN, M. David CABLAT, Monsieur Max ROUSSEL, Monsieur Stéphane SIMON, Monsieur Grégory BRO, Monsieur Jean-Claude CROS, Monsieur Guy-Charles AGUILAR, Monsieur Jean-Luc DARMANIN, Mme Anne-Marie BIZEUL, Monsieur Marcel CHRISTOL, Madame Amélie MATEO, Mme Florence QUINONERO, Monsieur Christophe GAUX, Monsieur Patrick LAMBOLEZ, Monsieur Christian VILLOING, Madame Chantal COMBACAL, Madame Lucie TENA, Madame Véronique NEIL, Madame Isabelle ALIAGA, Monsieur Olivier SERVEL, Monsieur Jean-André AGOSTINI, M. Jean-Claude MARC, Mme Nicole MORERE, M. Bernard GOUZIN, Monsieur Jean-François SOTO, Madame Marie-Hélène SANCHEZ, Madame Evelyne GELLY, Madame Michèle LAGACHERIE, Madame Béatrice NEGRIER, Madame Béatrice WILLOQUAUX, M. Philippe MACHETEL, Madame Marie-Françoise NACHEZ, Madame Viviane RUIZ, Monsieur Bernard SALLES, Madame Edwige GENIEYS -Mme Martine BONNET suppléant de Monsieur Marc HENRY

Excusés :

Monsieur Alexis PESCHER

Quorum : 25	Présents : 48	Votants : 48	Pour 48 Contre 0 Abstention 0
-------------	---------------	--------------	-------------------------------------

Agissant conformément aux dispositions des articles du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 52 14-1

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-33, L.2121-21 et L.5211-1 ;

Vu l'article R421-14 du Code de l'Education qui prévoit que le conseil d'administration des collèges et lycées comprend, entre autres, « *trois représentants de la communes siège de l'établissement ou, lorsqu'il existe un groupement de communes, un représentant du groupement de communes et deux représentants de la communes siège* » ;

Considérant qu'il revient à l'assemblée de procéder à la désignation d'un représentant appelé à siéger au conseil d'administration des établissements publics de la Vallée de l'Hérault ;

Considérant que l'assemblée, sur proposition du Président, a accepté à l'unanimité de procéder à un vote à main levée,

**Le Conseil communautaire de la communauté de communes Vallée de l'Hérault,
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

Le quorum étant atteint

DÉCIDE

à l'unanimité des suffrages exprimés,

- de désigner Madame Nicole MORERE pour représenter la communauté de communes au sein du conseil d'administration du collège Lo Trintanel, à Gignac ;
- de désigner Monsieur Jean-Pierre BERTOLINI pour représenter la communauté de communes au sein du conseil d'administration du collège Vincent Badie, à Montarnaud ;
- de désigner Monsieur Bernard GOUZIN pour représenter la communauté de communes au sein du conseil d'administration du collège Max Rouquette, à St-André-de-Sangonis.

Transmission au Représentant de l'Etat
N° 992 le 17/04/2014
Publication le 17/04/2014
Notification le
DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE
Gignac, le 17/04/2014
Identifiant de l'acte : 034-243400694-20140414-lmc167053-DE-I-I
Le Président de la communauté de communes
Signé : Louis VILLARET

Le Président de la communauté de communes

